

MISE EN PLACE DU QUART D'HEURE LECTURE

mardi 22 janvier 2019, par [Administrateur](#)

Partant du constat que nos élèves rencontrent de plus en plus de difficultés avec la lecture qu'il s'agisse de consignes, de leçons ou même de lecture-plaisir, le collège Marcel Pagnol mettra en place, après les vacances de Février, le dispositif « le quart d'heure lecture ».

De quoi s'agit-il ?

LE DISPOSITIF

Ce dispositif permettra d'organiser un temps quotidien, partagé collectivement, de lecture personnelle à l'intérieur du collège. Chaque élève lira, pendant ce quart d'heure commun à toutes les classes, **le livre de son choix**, personnel ou emprunté (CDI, Médiathèque ou amis). Seuls le silence et la possession d'un livre sont obligatoires et tous les types de lectures (roman, bande dessinée, manga, album, conte) sont autorisés à l'exception des manuels scolaires et des revues.

Ce moment de lecture sera ritualisé et quotidien mais ne sera pas toujours situé sur le même créneau horaire afin de ne pas toujours impacter les mêmes heures d'enseignement. Il sera adopté par tous les adultes volontaires de la communauté éducative qui partageront également, avec les élèves, ce moment de lecture.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- développer et maintenir les compétences en lecture, servant ainsi toutes les disciplines.
- favoriser un climat apaisé et attentif pour le cours accueillant ce quart d'heure lecture - bénéfice déjà observé dans les collèges participant au dispositif.

APPEL AUX DONNS

Pour les élèves « étourdis », ayant oublié d'apporter un livre dans leur sac, le CDI mettra à disposition, dans chaque salle concernée par le dispositif, un stock de livres consultables sur place. Afin d'enrichir ce dépôt et proposer aux élèves un choix conséquent et attractif nous faisons appel aux élèves, aux parents, aux fédérations de parents d'élèves et au Foyer pour constituer un stock d'ouvrages d'occasion mis à disposition dans les classes et empruntables (manga, bande dessinée, roman, collection « j'aime lire »). Les dépôts de livres seront faits au CDI via les élèves aux récréations ou lors de leur venue au CDI.

Attention : il s'agit de dons et ces ouvrages ne seront pas restitués en fin d'année.

BILAN

A la fin de l'année scolaire, une consultation sera faite auprès des participants afin d'établir un bilan de cette opération. Ceci permettra d'apporter les modifications souhaitables et les améliorations suggérées.